



2021 -2022

*L'enfant a droit à la liberté d'expression.  
Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir  
et de répandre des informations et des idées de toute espèce,  
sans considération de frontières,  
sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique,  
ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.*

*Convention des Droits de l'enfant - Article 13*

## PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

# Table des matières

I.	Le contexte environnemental de l'ACM .....	1
A.	Brives-Charensac, ville dynamique au cœur de l'agglomération .....	1
B.	Les grandes lignes de l'action sociale de la ville : .....	1
▪	Enfance et jeunesse : .....	1
▪	Attractivité et la dynamique : .....	1
▪	Qualité de vie : .....	1
▪	Sa population .....	2
▪	Proportions des quotients familiaux par tranche de revenus .....	2
▪	Les différents services.....	2
▪	Les publics scolarisés sur la commune (établissements privés et publics) effectifs 2019-2020 .....	2
▪	Un tissu économique .....	3
▪	Le tissu associatif .....	3
▪	Le logement .....	3
II.	Présentation de la Maison Pour Tous - Centre Social, gestionnaire de l'ACM .....	4
A.	Son histoire / quelques dates repères : .....	4
B.	Les différents secteurs d'activités : .....	4
C.	Les moyens humains : .....	4
III.	L'Accueil Collectif de Mineurs de la MPT - Centre Social.....	6
A.	Le projet éducatif de l'ACM : .....	6
B.	Les objectifs : .....	6
▪	Pour l'enfant, l'accueil de loisirs doit permettre de : .....	6
▪	Pour les familles l'accueil de loisirs doit permettre : .....	7
▪	Pour l'équipe:.....	7
IV.	Les objectifs pédagogiques de l'ACM .....	8
A.	Les objectifs communs à chaque tranche d'âges : .....	8
▪	Favoriser la découverte et l'expérimentation .....	8
▪	Développer le vivre ensemble .....	8
▪	Développer l'autonomie .....	8
▪	Favoriser les échanges et le dialogue dans une volonté d'ouverture .....	8
B.	4/5 ans : .....	8
▪	Favoriser l'autonomie .....	8
▪	Socialisation .....	8
▪	Participation des enfants .....	9
C.	6/8 ans : ces objectifs viennent en complément de ceux de la tranche 4/5 : .....	9
▪	Autonomie .....	9
▪	Socialisation .....	9
▪	Participation des enfants .....	9
D.	9/13 ans : ces objectifs viennent en complément des tranches 4/9 : .....	9

▪	Epanouissement.....	9
▪	Responsabilité.....	9
▪	Citoyenneté.....	9
V.	Les modalités de fonctionnement .....	10
A.	Présentation générale :.....	10
B.	Inscriptions et règlement :.....	10
C.	Tarif du centre de loisirs .....	10
D.	Les activités :.....	10
E.	Autres personnels intervenants au sein de l'ACM :.....	10
F.	Les locaux de l'ACM : .....	11
G.	Les ressources et partenaires de l'ACM :.....	11
▪	Le réseau local de partenaires : .....	11
▪	Les ressources financières : .....	11
▪	Les partenaires pédagogiques : .....	11
H.	Une journée type : .....	11
I.	Le temps des repas : .....	14
▪	Les repas : .....	14
▪	Le goûter : .....	14
J.	Les temps calmes – la sieste : .....	14
K.	La sécurité et l'hygiène : .....	14
▪	La sécurité physique .....	14
▪	La sécurité affective .....	14
▪	Sécurité morale.....	14
▪	Hygiène corporelle.....	15
L.	Le rôle du directeur :.....	15
M.	Le rôle de l'animateur :.....	15
▪	Auprès des enfants .....	15
▪	Avec ses collègues.....	15
▪	Avec les parents .....	15
N.	Les règles de vie : .....	16
O.	L'accueil des enfants porteurs de handicaps :.....	16
VI.	Les modalités d'évaluation .....	17
A.	L'évaluation des stagiaires :.....	17
B.	L'évaluation du séjour pendant les vacances : .....	17
VII.	Annexe plan Mercredi.....	18
▪	Cependant une attention particulière est portée sur l'objectif suivant :.....	18
▪	Des actions et des projets sont aussi réalisés avec d'autres partenaires :.....	18
▪	Taux d'encadrement : .....	18

# I. Le contexte environnemental de l'ACM

## A. Brives-Charensac, ville dynamique au cœur de l'agglomération

Brives - Charensac est une commune péri urbaine de 4131 habitants.

Elle est accolée à la Ville du Puy en Velay (préfecture de la Haute Loire).

Elle est la deuxième commune de l'agglomération en terme de population.

La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay est composée de 72 communes qui représentent environ 82673 Habitants.

Ces 72 communes se répartissent alors à la fois sur des zones urbaines, péri urbaines et rurales.

Le Maire de la commune est Mr Gilles DELABRE, il est élu depuis mai 2014.

La commune propose tout au long de l'année un large éventail d'animations aussi bien culturelles que sportives.

On peut également constater un intérêt fort pour le patrimoine naturel lié au fleuve de La Loire.

Le tissu associatif, très riche contribue amplement à l'animation de la cité en proposant de nombreuses manifestations.

Brives Charensac présente un cadre de vie plutôt agréable avec de nombreuses rénovations et une bonne mise en valeur du patrimoine historique, culturel et naturel.

Les différents services de la commune sont fortement fréquentés par une population issue de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay qui travaille à Brives Charensac ou vit à proximité.

## B. Les grandes lignes de l'action sociale de la ville :

### ▪ *Enfance et jeunesse :*

Le projet éducatif et politique de la ville dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse se décline en 5 axes :

- Accompagner et promouvoir l'engagement des jeunes sur leur territoire
- Amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens
- Développer l'accès à la culture et aux loisirs pour tous et développer l'offre éducative
- Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives
- Développer la participation des familles

### ▪ *Attractivité et la dynamique :*

- Soutenir et dynamiser le tissu associatif
- Accompagner les initiatives
- Développer l'animation locale pour éviter que la commune ne devienne « ville dortoir »
- 

### ▪ *Qualité de vie :*

- Développer la convivialité en mettant en place des référents de quartiers pour favoriser les échanges conviviaux
- Créer du lien intergénérationnel
- Intervenir auprès des personnes âgées pour rompre leur isolement, leur permettre de rester autonomes, soutenir leurs familles en mettant en place des services adaptés.
- Agir en faveur de l'écologie et du développement durable (écocitoyenneté, urbanisation intelligente, ...)

- **Sa population**

- Une population en légère baisse
- Un nombre d'enfants (allocataires CAF MSA) stable
- Un nombre de naissances est stable
- 569 familles dont 224 monoparentales
- Un taux d'activité stable
- Une population vieillissante

- **Proportions des quotients familiaux par tranche de revenus**

Quotients familiaux	Proportion
Qf1 (0 à 457)	22 %
Qf2 (458 à 762)	44%
Qf3 (763 à 1067)	22%
Qf4 (1068 et +)	37%

La proportion des QF 1 et 2 est plus conséquente. Malgré un écart faible.

La proportion du Qf1 identique au Qf3 nous indique que nous devons être attentif aux tranches de revenus faibles et moyennes.

- **Les différents services**

- Une crèche « La Petite Maison Bleue »
- Un relais d'assistantes maternelles
- Un patio
- Une passerelle crèche école (Jardin d'enfants).
- Une médiathèque
- Un skate-parc
- Une piste cyclable en bord de Loire
- Une piscine
- Le stade de foot
- Le gymnase

- **Les publics scolarisés sur la commune (établissements privés et publics) effectifs 2019-2020**

<b>3 écoles publiques</b>	<b>327</b>
Ecole de la Mouteyre	144
Ecole de Corsac	66
Ecole de la République	117
<b>Collège public de Corsac</b>	<b>287</b>
<b>Pôle Chartreuse</b>	<b>1212</b>
Ecole élémentaire	159
Collège	293
Lycée (général et pro)	597
Enseignements supérieurs	132
Contrat Pro	31
<b>Crèche</b>	<b>46 places</b>
<b>Ecole esthétique</b>	<b>38</b>

Une baisse des effectifs est constatée dans les écoles primaires publiques, avec des menaces de fermetures de classes notamment à l'école de Corsac située au sein d'un quartier HLM et résidentiel.

La proportion des élèves non brivois scolarisés sur la commune reste importante. La commune de Brives Charensac est une zone importante d'activités et de passage.

- ***Un tissu économique***

Un tissu économique riche caractérisé par le commerce, les transports, et les services particulièrement les services à la personne.

- ***Le tissu associatif***

Il comporte 70 associations intervenant dans des domaines très variés : action sociale, aide à domicile, loisirs, culture, sport, enfance, culte/ religion, action locale à caractère citoyen.

Malgré la pénurie de bénévoles, Brives - Charensac a un tissu associatif riche qui contribue largement à la dynamique locale.

- ***Le logement***

Une bonne répartition de l'habitat (Logements HLM / maisons individuelles (pas de concentration trop importante de populations)

+ de 20% de logements sociaux

## II. Présentation de la Maison Pour Tous - Centre Social, gestionnaire de l'ACM

### A. Son histoire / quelques dates repères :

**1983** : Construction de La Maison Pour Tous par la mairie de Brives-Charensac.

Gestion confiée à l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous.

**Mai 1986** : Obtention de l'agrément Education Populaire, attribution par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

**2002** : Obtention du premier agrément Centre social par la CAF, à partir d'un projet basé sur les valeurs suivantes :

- **Respect de la dignité humaine**
- **Citoyenneté**
- **Démarche inclusive et participative**
- **Mixité sociale et générationnelle**
- **Accessibilité sous toutes ses formes.**

**2015** : Obtention du premier agrément « familles » par la CAF

**Mai 2018** : Reconnaissance d'intérêt général.

**Janvier 2019** : Dépôt du nouveau projet social 2019-2022

### B. Les différents secteurs d'activités :

- Un secteur animation collective familles
- Un secteur insertion (accompagnement social et emploi)
- Un accueil de loisirs sans hébergement 4-13 ans
- Un accueil de loisirs périscolaire
- Un secteur animation socio culturel
- Un secteur culturel
- Un secteur location de salles et logistique

### C. Les moyens humains :

La Maison Pour Tous Centre Social dispose d'un effectif de 14.5 ETP :

CATHERINE BARTHELEMY	Direction et coordination de l'ensemble des services
VERONIQUE GENTES	Accueil, secrétariat, comptabilité
SABINE RAYMOND	Référente familles
JEREMY DEVIDAL	Coordonnateur Enfance Jeunesse Directeur ALSH PERI ET EXTRASCOLAIRE
LAURIE MOURGUES	Animatrice, intervenante technique, en charge de la communication, de la logistique des locaux
RACHEL ROSE	Responsable du secteur insertion Accompagnement social et emploi

BRIGITTE TREUILLET

Directrice centre de loisirs extra scolaire et  
périscolaire (mercredi)

AURELIE GARNIER

Animateur ALSH extrascolaire et périscolaire

CLEMENCE DANCE

Animateur ALSH extrascolaire et périscolaire

6 salariés en insertion

Chantier d'insertion (espaces verts et voirie)

MELIK MATHIEU

Animateur jeunesse

PHILIPPE TEMPERE

Encadrant technique d'insertion



# III. L'Accueil Collectif de Mineurs de la MPT - Centre Social

## A. Le projet éducatif de l'ACM :

L'accueil de loisirs est un lieu de vie à part entière qui offre un cadre sécurisé et des moyens d'actions variés s'appuyant sur trois grandes valeurs : la laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble.

C'est un service qui doit contribuer à l'éducation et à l'épanouissement des enfants en ayant conscience qu'ils représentent l'avenir, la société de demain.

Notre projet éducatif s'inscrit dans une dynamique concertée avec l'association, les parents, les enfants et l'équipe d'animation. Il doit faire l'objet d'une évaluation régulière afin qu'il puisse s'adapter à toute évolution des besoins des enfants et de leur famille.

Le centre de loisirs est un espace de découverte et de création qui contribue à l'éducation du jeune en favorisant son épanouissement, en facilitant sa socialisation et en lui permettant la découverte de nouveaux horizons.

## B. Les objectifs :

▪ *Pour l'enfant, l'accueil de loisirs doit permettre de :*

- **Vivre un temps de loisirs adaptés : le cadre, les propositions et les règles de vie en commun sont différents de la maison et de l'école.**
  - Une attention particulière sera portée sur l'accueil
  - Le déroulement de la journée et les propositions devront prendre en compte le rythme et les besoins des enfants avec une vigilance particulière pour les enfants de moins de 6ans.
  - L'enfant se construisant par le jeu, l'expérimentation et la relation avec ses pairs, l'accueil de loisirs doit proposer un environnement propice à l'épanouissant de chacun dans une atmosphère chaleureuse.
- **Assurer sa sécurité morale, physique et affective**
  - En veillant aux règles de sécurité et d'encadrement
  - En créant un climat de confiance et de bienveillance
  - En portant une attention particulière à chaque enfant
  - En veillant à ce qu'il n'ait ni exclusion ni maltraitance dans le groupe
- **Apprendre à vivre ensemble :**
  - En développant des comportements de partage de solidarité, d'échanges et d'entraide.
  - En veillant au respect des enfants dans leur singularité
  - En sensibilisant à la différence (culturelle – sociale – fragilité particulière – acceptation des différences et notamment du handicap)
  - En favorisant la mixité fille-garçons
  - En les incitant à participer à la vie collective (élaboration des règles de vie/ participation aux tâches collectives...)
  - En proposant des temps de discussion et d'échanges et en lui permettant d'exprimer ses idées et ses choix.
- **Développer son autonomie**
  - En lui proposant diverses possibilités d'activités ou d'ateliers (c'est parce qu'il pourra choisir son activité qu'il y prendra plus de plaisir).
  - En proposant un aménagement de l'espace propice aux jeux et activités autonomes

- En laissant l'enfant libre de participer ou non à certaines propositions
- En lui permettant d'expérimenter, de découvrir, de questionner...
- **Sensibiliser l'enfant aux activités artistiques et culturelles**
  - Rechercher les partenariats possibles dans le domaine de la culture
  - Permettre l'accès aux disciplines artistiques et culturelles
  - Chercher à développer la créativité, l'éveil et l'imaginaire
- **Développer la citoyenneté en le sensibilisant au développement durable :**
  - A travers les gestes de la vie quotidienne éco-responsables : lutte contre le gaspillage/tri sélectif
  - Autour des repas : sensibilisation à l'équilibre alimentaire – provenance des aliments.
  - Découverte de l'environnement lors de sorties et rencontres diverses ( cf. conseil départemental – producteurs locaux – jardiniers etc.)
- **Favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels**
  - *Pour les familles l'accueil de loisirs doit permettre :*
- **Permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle**
  - Pouvoir confier son enfant en toute tranquillité dans un lieu sécurisant
  - Proposer des horaires adaptés et des tarifs en adéquation avec leurs revenus
- **Permettre aux parents de choisir un lieu enrichissant pour leurs enfants, différent et complémentaire de la maison**
  - Il est important que les parents connaissent les adultes qui ont la charge de leur enfant
  - Il est nécessaire qu'ils connaissent l'ossature du déroulement d'une journée.
  - Il faut trouver la juste place des familles (équilibre entre autonomie de l'enfant et continuité familiale)
- **Permettre aux familles de pouvoir échanger et dialoguer avec l'équipe : avec le responsable du centre et avec l'animateur chargé de l'enfant**
  - En proposant une information claire en direction des familles
  - En facilitant les échanges au moment de l'accueil et du départ (protocole à définir)
  - En les associant à certaines actions et en proposant des temps festifs propices aux échanges.
  - *Pour l'équipe:*
    - Permettre à chacun de trouver sa place dans l'équipe
    - Permettre à chacun de s'épanouir et aider les nouveaux animateurs à être dans une attitude de bienveillance vis-à-vis des enfants
    - Permettre à chacun de progresser dans ses connaissances et ses relations avec les enfants

## IV. Les objectifs pédagogiques de l'ACM

### A. Les objectifs communs à chaque tranche d'âges :

- **Favoriser la découverte et l'expérimentation**
  - Mettre en place des activités éducatives en lien avec le développement durable et les sciences.
  - La culture doit avoir une place importante à l'accueil de loisirs
  - Proposer des mini camps
  - Proposer des activités artistiques et culturelles
  
- **Développer le vivre ensemble**
  - Proposer des actions et des activités intergénérationnelles (club du Mont Brunet et Ephad de Brives-Charensac)
  - Accueillir les enfants en situation de handicap
  - Être un lieu de mixité sociale et culturelle
  - Travailler avec les partenaires locaux (médiathèques, associations brivoises, ludithèque, écoles... etc..)
  
- **Développer l'autonomie**
  - Organiser les espaces et les lieux d'activités
  - Proposer des activités adaptés et accessibles
  - Ces activités sont proposées en fonction de l'âge et des capacités des enfants
  - Par des camps et des mini-séjours
  
- **Favoriser les échanges et le dialogue dans une volonté d'ouverture**
  - En proposant des temps d'échange sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs
  - Règlement intérieur partagé et cosigné avec les familles
  - Travaillant avec les partenaires locaux
  - Promouvoir nos animations et l'accueil de loisirs et ainsi inciter les familles à découvrir nos activités et notre travail
  - Utiliser les ressources à disposition pour favoriser la découverte de notre territoire

Les objectifs pédagogiques déclinés selon les trois tranches d'âges :

### B. 4/5 ans :

- **Favoriser l'autonomie**
  - Respecter les rythmes et les besoins.
  - Organisation type d'une journée à respecter afin que l'enfant puisse se repérer dans le temps.
  - Proposer un temps de repos pour les enfants âgés de 4-5 ans à partir de 13H30.
  - Permettre à l'enfant d'être acteur dans sa vie quotidienne et ses loisirs, qu'il puisse être autonome dans la mesure de ses capacités pour s'habiller, aller aux toilettes, prendre son repas (l'animateur doit être en soutien mais ne pas faire à sa place).
  - Permettre à l'enfant durant le temps d'accueil de choisir librement entre différentes propositions : dessin, jeux de société, lecture, jeux de construction.
  
- **Socialisation**
  - Apprentissage des règles de vie.
  - Veiller à faire découvrir à l'enfant l'importance du respect des règles de vie (rôle de l'animateur dans l'explication).
  - Apprendre à jouer ensemble.
  - Respecter ses camarades et le matériel.
  - Aider l'enfant à être intégré au groupe

- **Participation des enfants**

- Proposer à l'appel un temps de discussion.
- Impliquer les enfants dans l'installation et le rangement des activités et des salles.
- Permettre aux enfants de s'exprimer sur ce qu'ils vivent au centre.

### C. 6/8 ans : ces objectifs viennent en complément de ceux de la tranche 4/5 :

- **Autonomie**

- Permettre aux enfants d'être le plus autonome possible dans leurs déplacements dans l'enceinte de l'ACM.
- Aider les enfants à être responsable de leur salle (matériel) et leurs affaires personnelles (vêtements).

- **Socialisation**

- Favoriser dans le cadre des activités ou des jeux, les échanges entre enfants basés sur la coopération.
- Faciliter les rencontres avec d'autres enfants.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles.
- Veiller à l'acceptation des règles de vies par les enfants et à leur application.

- **Participation des enfants**

- Permettre aux enfants de faire des propositions d'activités.
- Être à l'écoute des attentes des enfants sur le fonctionnement de l'ACM et sur leur vécu au sein du groupe.
- Impliquer les enfants dans des manifestations extérieures.

### D. 9/13 ans : ces objectifs viennent en complément des tranches 4/8 ans :

- **Epanouissement**

- Développer l'accès à la pratique d'activités sportives (tickets sport, collaboration avec des associations sportives).
- Donner une place importante à la découverte des nouvelles technologies.

- **Responsabilité**

- Les enfants ont en charge l'aménagement de leur salle et le fonctionnement de celle-ci.
- Donner la possibilité aux enfants de participer à la gestion de leur temps libre (proposition d'activités).
- Leur faire découvrir la notion de projet.

- **Citoyenneté**

- Impliquer le groupe en tant qu'acteur dans les animations locales.
- Privilégier la discussion et la négociation.

## V. Les modalités de fonctionnement

### A. Présentation générale :

L'Accueil Collectif de Mineurs est :

- Ouvert aux enfants de 4-13 ans.
- Ouvert les mercredis et les vacances scolaires (Toussaint, Printemps, Pâques, été)
- Fermé entre Noël et le jour de l'an et les 15 premiers jours d'août

Les enfants ont la possibilité de fréquenter la structure à la demi-journée ou journée avec ou sans repas.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des parents ainsi que de leur lieu de résidence. Tarification à la demi-journée, la journée, avec ou sans repas et au forfait semaine.

### B. Inscriptions et règlement :

Les inscriptions s'effectuent avant les vacances scolaires pendant les permanences ou directement par mail mais également en cours de séjour.

Le règlement s'effectue en fin de séjour.

L'absence des enfants doit être justifiée.

### C. Tarif du centre de loisirs

Voir tableau en annexe.

### D. Les activités :

Un programme est proposé pour chaque tranche d'âges.

Il est composé de temps forts, d'activités manuelles, culturelles et sportives, de sorties à partir des objectifs pédagogiques mentionnés ci-dessus.

Un partenariat s'est mis en place avec la ludothèque, la médiathèque et les associations locales.

Sur chaque période l'équipe répond aux appels à projets proposés par le Département, ce qui permet d'étoffer le programme d'animations.

Le mercredi des passerelles se sont mises en place avec certaines associations communales et avec les activités proposées par la MPT (danse, arts plastiques, papot' café).

L'équipe d'animation est composée :

- D'un ou d'une Directrice selon les périodes
- D'un ou deux animateurs permanents
- D'animateurs vacataires
- D'intervenants techniques ponctuellement

### E. Autres personnels intervenants au sein de l'ACM :

- Une personne en charge de la mise en place des repas durant toute l'année.
- Deux agents municipaux en charge de l'entretien des locaux.
- Des membres de l'équipe de salariés permanents qui interviennent transversalement sur l'ensemble de la MPT (directrice, comptable, chargés d'accueil...)

## F. Les locaux de l'ACM :

- Des travaux ont été effectués au printemps 2018, une partie du mobilier a été changée.
- 3 espaces permanents et adaptés à chaque tranche d'âges sont mis à disposition de l'accueil des enfants (4-5 ans / 6-8 ans / 9-13 ans)
- L'espace réservé aux enfants âgés de 4 à 5 ans est plus conséquent, il se caractérise par 3 salles dédiées : aux activités, au repos, aux jeux symboliques.
- Un espace est également réservé à l'accueil des familles
- Les locaux polyvalents de la MPT sont également utilisés par l'ACM (salle de restaurant, de spectacles...)
- Les espaces extérieurs ont été réaménagés et sécurisés en 2016-2017.

## G. Les ressources et partenaires de l'ACM :

### ▪ **Le réseau local de partenaires :**

- La mairie de Brives-Charensac.
- La ludothèque.
- La médiathèque.
- Le service technique de la mairie.
- Les associations brivoises (Sauveteurs Brivois, Club du Mont Brunelet etc...)
- Les écoles
- L'EHPAD
- Les services de la petite enfance (crèche, RAM...)

### ▪ **Les ressources financières :**

- La commune (mise à disposition des locaux, de personnel, entretien maintenance, aide financière à la fréquentation, subvention annuelle, contrat enfance signé avec la CAF).
- La caisse d'allocations familiales (aide financière à la fréquentation, Contrat Enfance, appels à projets).
- Le Département (Appel à projet).
- Communauté d'agglomération. (Tickets sport, prise en charge des transports).
- Comité d'entreprise (aide aux familles).
- La SDJES (appel à projets)

### ▪ **Les partenaires pédagogiques :**

- Fédération des Francas et ECP : formation, suivi de projet.
- Fédération des centres sociaux (projet en lien avec le CS).
- Fédérations des Oeuvres Laïques.
- Centres de loisirs de l'agglomération sur projet d'animation.
- (Inter-centre).
- SDJES(formation et soutien pédagogique, protocole d'accueil des personnes en situation de handicap, conseils sanitaires et alimentaires).
- DAHLIR dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap

Ces partenaires peuvent évoluer en fonction des projets d'animation.

## H. Une journée type :

Horaires	Fonctionnement	Rôle des animateurs
7h40-9h00	Temps d'accueil. Activités calmes au choix : dessin, lecture, jeux.	Ouverture de la salle des 4- 5et 6-8 ans dès 7h 40* avec un animateur par salle. L'animateur accueille les enfants et leur propose différentes activités (dessin lecture, jeux de société). L'animateur discute avec les enfants et s'assurer du calme et de la sécurité. Attention à l'accueil des nouveaux. Il est important que chacun trouve sa place.
9h00-9h30	Appel, discussion avec les enfants.	Tous les animateurs sont là. Un appel par tranche d'âge ayant pour but de vérifier la présence des enfants. Favoriser la discussion avec eux et veillez à tous les intégrer pour que chacun puisse trouver sa place et s'exprime. Un temps lecture peut être aussi proposé
9h30 :	Jeux extérieurs : jeu libre ou organisé.	Veiller à la sécurité, laisser les enfants libres ou organiser des petits jeux.
09h30-10h00	Collation (verre de jus de fruit ou fruit)	Distribution par les animateurs dans le calme.
10h-11h30	Temps d'activités : manuelles, scientifiques ou artistiques.	Proposer des activités manuelles de qualité (expression, artistiques, scientifiques...) en toute sécurité. Ne pas oublier de remplir les fiches d'activités. (Objectifs, matériels, déroulement, bilan).
11h45-12h15	Départ des enfants	Les animateurs de 7h30 ouvrent à nouveau leur salle et attendent le départ des enfants jusqu'à 12h00. A 12 h 00 tous les enfants sont regroupés dans la salle des 4-6 ans, l'animateur qui est d'accueil prend alors en charge ces enfants jusqu'à 12h 15 (heure de départ). Ainsi les autres animateurs peuvent se rendre au réfectoire pour manger.
11h45-12h45	Repas	Un animateur par tranche d'âge qui n'a pas commencé à 7h 30 est responsable du repas. Il mange avec eux et les emmène à 11h45 après avoir fait l'appel. Ne pas oublier de leur faire se laver les mains et de passer aux toilettes avant. Les animateurs qui ne sont pas présents à 7h30 <u>aident à servir le repas.</u>
13h00-13h30	Temps calme	Les animateurs qui sont responsables des repas emmènent les enfants dans leur salle respective et temps calme jusqu'à 13 h 30. Pour les animateurs qui

		ne sont pas de repas, rangement du réfectoire puis une pause jusqu'à 13 h30. Ne pas oublier de signer une décharge si vous quittez la structure. Chez les 4-6 ans ouverture de la salle de sieste dès 13h00. C'est un temps calme ou l'enfant peut dormir ou se reposer.
13h30-14h00	Temps d'accueil	Ouverture de la salle des 4-6 et 7-9 et 10-13 ans avec un animateur minimum par salle.(idem le matin). Chez les 4-6 ans ouverture de la salle de sieste dès 13h. C'est un temps calme ou l'enfant peut dormir ou se reposer.
14h00-14h15	Appel, discussion avec les enfants	Un appel par tranche d'âge, favoriser la discussion avec les enfants, veillez à intégrer tous les enfants pour que chaque enfant puisse trouver sa place et s'exprimer.
14h15-16h00	Temps d'activités	Temps d'activités, plutôt activités physique, ballade, grands jeux...en toute sécurité. Ne pas oublier de remplir les fiches d'activités. (Objectifs, matériels, déroulement, bilan).
16h00-16h30	Goûter	Goûter, temps de discussion, temps calme (un planning des goûter sera établi au réfectoire)
16h30-17h00	Bilan de la journée	Temps de discussion, retour au calme, jeux de société, contes, lecture....etc.
17h00-18h15	Temps d'accueil et départ des enfants	Temps d'accueil, retour au calme. Ouverture de la salle des 4-6 et 7-9 et 10-13 ans avec un animateur minimum par salle. Vers 18 h 00 tous les enfants sont regroupés dans la salle des 4-6 ans jusqu'à 18h15. Les animateurs qui ne sont pas d'accueil peuvent partir sauf lorsqu'il y a des réunions. Ne pas oublier de signer une décharge.

\* En fin de journée le rangement des salles doit être fait suivi d'un coup de balai si nécessaire, ne pas oublier d'empiler les chaises et vider les poubelles.



## I. Le temps des repas :

### ▪ **Les repas :**

Depuis les vacances d'été 2018, les repas sont livrés par la Cuisine du Velay

Un animateur par tranche d'âge est responsable du repas. Il mange avec les enfants.

Son rôle est de faire en sorte que le repas se passe dans le calme et que les enfants goûtent un peu de tout. Il veille également à l'autonomie de chacun.

A la fin du repas, les enfants sont associés au débarrassage. Les animateurs qui ne sont pas chargés d'accueil passent à table dès 12h00 et aident à servir les repas si nécessaire.

### ▪ **Le goûter :**

Le matin : Une collation est servie avant 10h00 (jus de fruit et un fruit une fois par semaine)

L'après-midi : Un planning est affiché dans la salle de goûter. Un goûter toujours à base de pain soit avec de la confiture, fromage, Nutella... etc. afin de varier un peu. Du sirop ou de l'eau pour la boisson.

Pendant le goûter les enfants doivent être assis c'est également un temps calme dans la journée. Afin de les responsabiliser et les rendre plus autonomes les enfants peuvent distribuer le goûter.

## J. Les temps calmes – la sieste :

Des retours au calme sont proposés aux enfants aux cours de la journée. (Fin de matinée, goûter, fin de journée).

### - **La sieste échelonnée :**

Dans le respect du rythme de vie de l'enfant, un temps de sieste est proposé aux plus petits à partir de 13h.

C'est un temps calme où l'enfant peut dormir ou se reposer (pas de lecture). L'animateur est présent durant toute la sieste et veille à la sécurité de chacun.

Dès qu'un enfant est bien réveillé, l'animateur l'accompagne dans la salle avec les autres enfants.

## K. La sécurité et l'hygiène :

### ▪ **La sécurité physique**

- Assurer la sécurité physique des enfants,
- Veiller à ce que la pharmacie soit complète et l'avoir toujours en cas de déplacements ainsi que le numéro du centre et les numéros d'urgence.
- Veiller à ce que les enfants soient protégés du soleil et du froid.
- Veiller à ce que les enfants ne se déshydratent pas.
- Veiller à ce que tout lieu utilisé par les enfants soit sécurisé.
- Veiller à ne pas surestimer les capacités physiques des enfants.
- Assurer nominativement l'appel plusieurs fois dans la journée.

### ▪ **La sécurité affective**

- Assurer la sécurité affective des enfants.
- Veiller qu'aucune pression affective particulière de la part d'un adulte ou d'un autre enfant ne soit exercée sur les enfants.
- Interdire tout chantage, humiliation.
- Ne pas crier sur les enfants.
- Ne pas faire de favoritisme.

### ▪ **Sécurité morale**

- Assurer la sécurité morale des enfants.

- Montrer l'exemple.
- Avoir et garder une attitude adulte et responsable.
- Respecter les croyances et la culture du public accueilli dans la mesure où cela ne met pas à mal les règles morales instaurées par la structure.
- **Hygiène corporelle**
- Veiller à ce que l'enfant garde une hygiène irréprochable.
- S'assurer que l'enfant se lave régulièrement les mains après le passage aux toilettes et avant chaque repas.

## L. Le rôle du directeur :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc).
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il associe les parents à la vie du centre.
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants.

## M. Le rôle de l'animateur :

- **Après des enfants**
- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à la direction des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles relatives aux activités.
- **Avec ses collègues**
- Il respecte ses collègues.
- Il facilite travail en équipe.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...)
- **Avec les parents**
- Il échange avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.
- Il doit rester courtois en toutes circonstances.
- Il reste disponible même en fin de journée.

Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter le centre et les différents projets. Nous développons également des rencontres régulières sous différentes formes :

- Réunions d'information.
- Invitation à participer à activités ou des sorties.
- Organisation de moments festifs auxquelles les familles sont conviées. Une gazette est distribuée reprenant le programme des activités du mois et toutes les sorties importantes.

## N. Les règles de vie :

Dès le début du mois des règles de vie seront affichées. Elles seront élaborées avec les enfants. Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles permettent à chacun de s'y référer facilement et les enfants peuvent les expliquer aux nouveaux inscrits.

## O. L'accueil des enfants porteurs de handicaps :

Après un échange avec la famille ou l'institution concernée ou le médecin, une solution sera proposée.

Néanmoins l'équipe d'animation mettra tout en œuvre pour que l'accueil soit possible.

L'accueil de enfants en situation de handicap est planifié avant chaque période avec les différents acteurs.

Nous veillons à accueillir peu d'enfants en situation de handicap en même.

L'animateur référent du groupe sera toujours présent lors des rencontres avec les familles ou l'institution.

L'accueil des enfants ne se fait pas sans avoir échangé au préalable avec Le Dahlrir.

Dès que cela est nécessaire un animateur supplémentaire (Dahlrir) est mis à disposition sur le groupe au sein duquel l'enfant est accueilli.

## VI. Les modalités d'évaluation

Des réunions d'équipe ont lieu les lundis et jeudis pendant les vacances d'été et seulement les lundis au cours des petites vacances.

Ces réunions permettent de faire le point sur le fonctionnement, d'échanger à propos de certains dysfonctionnements si nécessaire, de préparer certains temps forts et animations....

### A. L'évaluation des stagiaires :

Elle s'effectuera en trois temps minimum, grâce à des outils :

- Une fiche pour le premier entretien. (Avant le séjour).
- Une fiche pour le deuxième entretien. (Milieu de séjour).
- Une fiche pour le dernier entretien (fin de séjour).

Au début du stage pratique il est nécessaire de :

- Déterminer les connaissances du stagiaire.
- Cerner ses lacunes.
- Cerner ses attentes.
- Préciser les critères d'évaluation

Pendant le stage :

- Mesurer l'évolution du stagiaire.
- Se référer aux critères énoncés en début de stage.
- S'entretenir régulièrement avec le stagiaire.
- Evaluer le stagiaire en situation réelle d'animation

A la fin du stage :

- Faire un bilan de son stage.
- Valider ou non le stage en expliquant pourquoi.
- Conseiller ou renseigner pour la suite de la formation.

### B. L'évaluation du séjour pendant les vacances :

Les temps d'évaluation ont lieu :

- Avec les enfants : tout au long de la période vacances et en fin de séjour, sous forme d'échanges
- Avec les animateurs : pendant les réunions, et à partir d'une grille d'évaluation en fin de séjour.
- Avec les parents : au moment de l'accueil et au cours des temps forts

## VII. Annexe plan Mercredi

Le centre de loisirs ouvert les mercredis est déclaré en accueil de loisirs périscolaire auprès de la DDCSPP sous le n°0430030AP000218-E01.

Il s'inscrit dans le cadre du plan mercredi.

Le fonctionnement, les tarifs, les locaux, les animateurs, l'organisation de la journée et les objectifs pédagogiques sont les mêmes que pour l'accueil de loisirs extrascolaire.

- ***Cependant une attention particulière est portée sur l'objectif suivant :***

- **Il se doit de faire le lien avec le monde associatif, les écoles et les partenaires de la commune.**

Des partenariats sont effectués avec les différents acteurs de la commune :

- Le club de football de la commune – Les Sauveteurs Brivois –

Pour les mercredis après-midi une convention a été passée. Une passerelle a lieu entre le club de football et le centre de loisirs. Ainsi les enfants dont les parents travaillent peuvent tout de même pratiquer leur activité football (système de navette. Prise en charge des enfants par les éducateurs du club).

- Les activités de la Maison Pour Tous Centre Social

Même fonctionnement qu'avec le club de football. Les enfants inscrits au centre de loisirs peuvent participer aux activités culturelles, artistique, sportives proposées les mercredis à la MPT.

Ce service aux familles est important pour développer la dynamique enfance / jeunesse de la commune. Les partenariats sont nécessaires et ils favorisent les bonnes relations entre les différents acteurs.

- ***Des actions et des projets sont aussi réalisés avec d'autres partenaires :***

- La médiathèque de Brives-Charensac
- La ludothèque de Brives-Charensac
- La Mairie de Brives-Charensac
- Les écoles de la commune avec des projets transversaux à l'année.

Le temps périscolaire du mercredi est aussi propice à la découverte de notre territoire : Brives-Charensac et ses alentours.

- ***Taux d'encadrement :***

Le taux d'encadrement est le suivant (*la commune a signé le PEdT et la Charte du Plan Mercredi*):

- 1 animateur pour 10 enfants de – de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans

**TARIFS au 1<sup>er</sup> septembre 2021 ACCUEIL DE LOISIRS 4-13 ANS MPT BRIVES  
CHARENSAC**

LE PRIX DU REPAS N'EST PAS INCLUS DANS LES PRIX DE DEMI JOURNEE ET JOURNEE			BRIVOIS	COMMUNES PARTICIPANTES Aiguilhe, Chadrac, Vals Le Puy en Velay	AUTRES COMMUNES
			ALLOCATAIRES CAF - MSA	ALLOCATAIRES CAF - MSA	ALLOCATAIRES CAF - MSA
QF 1	0 à 457	DEMI JOURNEE	2,36 €	2,56 €	3,60 €
		JOURNEE	4,32 €	4,72 €	6,80 €
		FORFAIT SEMAINE	19,44 €	21,24 €	30,60 €
QF2	458 à 762	DEMI JOURNEE	3,52 €	3,84 €	4,80 €
		JOURNEE	6,64 €	7,28 €	9,20 €
		FORFAIT SEMAINE	29,08 €	32,76 €	41,40 €
QF3	763 à 1068	DEMI JOURNEE	4,40 €	4,80 €	5,84 €
		JOURNEE	8,40 €	9,20 €	11,28 €
		FORFAIT SEMAINE	37,80 €	41,40 €	50,76 €
QF4	1068 ET +	DEMI JOURNEE	5,60 €	6,08 €	7,04 €
		JOURNEE	10,80 €	11,76	13,68 €
		FORFAIT SEMAINE	48,60 €	52,92 €	61,56 €

Pour les familles non allocataires : calcul à partir de la feuille d'imposition pour déterminer le QF

Tarifs Repas	
Brivois	2.75 €
1 des parents travaille à Brives	3.75 €
Hors commune	5 €